

# **SECTION CFDT NANTES**

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

Le 3 avril 2020

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION CHSCT DU 01 AVRIL 2020

Participants: E. LEFRANC, C. CORBOU, N. HOPP, P. COROYER, R. FORTUN,

K. BURBAN-EVAIN, S. KEMER

2 mandatés par OS et les secrétaires de OS (sans intervention)

2 ème réunion CHSCT spécifique Covid-19.

### I- Consignes sanitaires et équipements de protection des agents

Actuellement, la MPP (Médecine Préventive Professionnelle) a placé :

- ➤ 590 agents en confinement pour raison médicale (ces agents se sont manifestés auprès de la médecine préventive pour indiquer une pathologie aggravante devant le Covid-19).
- > 54 agents présentent tous les symptômes du Covid-19.

L'administration nous a demandé de relayer cette information : tous les agents de 60 ans et plus qui travaillent en présentiel dans le cadre du PCA (Plan de Continuité d'Activité) doivent se manifester auprès de la MPP s'ils sont porteur d'un facteur aggravant. Cela fait suite à une recommandation de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). 175 agents ont plus de 60 ans dans nos collectivités et sont mobilisés dans le cadre du PCA.

### II- Mise en œuvre opérationnelle des P.C.A.

La CFDT a questionné l'administration concernant l'organisation du PCA et le nombre d'agents volontaires par catégorie professionnelle.

Les différents PCA mobilisent 1200 agents, principalement pour l'eau, l'assainissement et pour les EHPAD. Ce sont surtout des agents de catégorie C et quelques-uns de catégorie B. De plus, 88 agents volontaires sont réaffectés dans le cadre des PCA (20 de catégorie A, 5 de catégorie B et 63 de catégorie C).



Pour le PCA du SEVE, les Agents de Maîtrise font une tournée de contrôle de leur secteur tous les mardis et ils organisent le travail urgent qui s'effectuera le jeudi et le vendredi.

<u>La CFDT est intervenue pour faire remonter cette situation</u>: une équipe du SEVE est intervenue lundi au pied d'un ensemble HLM pour effectuer la tonte, cela a été perçu comme une provocation par les habitants qui doivent rester confinés dans leur logement, parfois exigus pour toute une famille. L'administration va faire remonter cette situation.

Dans les pôles de proximité et pour la voirie verte, les agents ont à leur disposition des lingettes et du gel hydroalcoolique en plus de leurs EPI habituels (Équipement de Protection Individuel). Le réapprovisionnement s'effectuera en flacon individuel.

### III- Point spécifique Département Prévention et Solidarité

#### 3-1- Résidences autonomies

Un patient est tombé malade et a été testé positif au Covid-19 à la résidence autonomie de Pirmil. Cette personne a été transférée au CHU.

Une professionnelle externe a été testée positive et a été au contact d'usagers dans la résidence autonomie du Croissant.

Pour ces 2 établissements, un dépistage systématique va être mis en place.

La règle est la suivante : un résident malade au Covid-19, un dépistage systématique est mis en place. Deux résidents malades testés Covid-19, les dépistages systémiques en cas de suspicion ne se font plus car l'état considère que le virus circule dans l'établissement (décision ARS).

L'administration a décidé le confinement stricte de toutes les résidences autonomies.

#### **3-2- EHPAD**

Une question a été posée concernant l'accueil de personnes agées sortant du CHU.

La réponse du CCAS est la suivante :

« une convention entre les EHPAD de la Ville de Nantes et le CHU existe. Cette convention permet de transférer des personnes âgées du CHU vers les EHPAD. Ces personnes sont guéries et ont vocation d'entrée en EHPAD, ou pour pallier à une situation temporaire ».

L'administration va renforcer les équipes de nuit dans les EHPAD.

La CFDT a demandé comment sont gérés les déchets et le linge dans les EHPAD.

L'administration nous a répondu que les différents dispositifs sont en place depuis longtemps, ce sont les procédures habituelles qui s'appliquent (les déchets ménagers, les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)). Pour le linge, la méthode de lavage en place est celle pour détruire des bactéries multi-résistantes.

La CFDT a questionné la direction du CCAS pour s'assurer que les agents non-titulaires nonpermanents dans les EHPAD ont bien été consultés par la MPP pour connaître leur état de santé, comme pour les titulaires des EHPAD. La réponse est positive.



# IV- Point spécifique Département Enfance Éducation

- ✓ 12 écoles sont ouvertes et elles permettent d'accueillir 2 unités de 10 enfants soit une capacité totale de 240 enfants. Actuellement, il y a entre 100 et 110 enfants par jour sur l'ensemble des écoles.
- ✓ Il y a un roulement régulier du personnel en faisant attention de laisser une personne en relais d'un roulement sur l'autre.
- ✓ Dans les cantines, les enfants mangent entre 3 et 4 par table suivant les écoles.
- ✔ Actuellement, les écoles sont réservés aux enfants du personnel soignant et aux enfants du personnel travaillant à l'aide social. Les écoles vont bientôt recevoir les enfants des gendarmes, des policiers, des sapeur-pompiers et du personnel pénitencier.
- ✓ 3 crèches sont ouvertes et accueillent 70 enfants par jour.

Pour les enfants des agents intervenant dans le cadre du PCA, un accueil est organisé dans les centres de loisirs.

<u>La CFDT est intervenue pour poser la question suivante</u>: « Les agents mobilisés seuls avec leurs enfants ou en couple mais travaillant tous les deux sont inquiets pour le suivi scolaire de leurs enfants. La conciliation de la vie familiale et du travail rythme de travail est très difficile, mode très dégradé pour l'éducation scolaire. Si les enfants sont accueillis dans les centres de loisirs (comme celui de la Manu), sont-ils accompagnés dans leur travail scolaire par les animateurs ? »

L'administration nous a répondu que les animateurs de l'association Accord peuvent les accompagner mais ce n'est pas une obligation, ce ne sont pas des enseignants.

### Autres questions des O.S.

### Combien d'agents à ce jour sont en télétravail ?

- → 400 télétravailleurs (les 140 agents en expérimentation du télétravail plus 260 autres agents) équipés d'ordinateurs de la collectivité ont accès à l'ensemble de leurs applications métiers.
- → 1750 télétravailleurs n'ont accès qu'à Naonantes, leurs messageries et leurs fichiers informatiques.

**En conclusion,** la prochaine réunion CHSCT spécifique Covid-19 aura lieu mercredi prochain le 8 avril 2020.

Si vous avez des questions CHSCT, CT à nous faire remonter, n'hésitez pas nous interpeller.